REÇU EN PREFECTURE le 07/03/2023



DELIBERATION N° 2023-07

Marché de prestations intellectuelles pour la définition d'un PPMH sur le territoire du SBV4R

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 06 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le premier mars 2023, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 34

Présents pour le quorum :

	cornon con	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
M. ·	COENON Guy	Titulaire		*************************************	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER- REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	HERMET Denis	Suppléant de	M. DUVAL	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
Mme M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.					MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TOISON Stéphan	Titulaire:		CA Pays de Dreux	
M.	FRESSENGE Julien	Suppléant de	M. CHERON	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'	Ile de France
Mmc	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'	Ile de France
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'	Ile de France
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'	Ile de France

SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr

PP / CS

Page 1 sur 4

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-200078152-20230306-202307-DE



55_61-420-2404/4102-24020340-24204/-66				
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie

Absents excusés ayant donné Pouvoir:

M. ALBERT Christian, Titulaire ca Pays de Dreux SAULNIERE à M. RIGOURD Daniel

Absents excusés :

	DIMILI D	Titulaina		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire			St-ANGE-ET-TORCAY
M.	LUBOW Dominique	Titulaire:		CA Pays de Dreux	
		Commissions do	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOOGEROL		
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

Délégués également présents (sans voix délibérative) : 1

M	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie
N/I	LETEINING CHIDGH	Suppount do	1111 / 11111	

Monsieur Maillard est nommé secrétaire de séance

Au titre de ses compétences GEMAPI, la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides de son territoire fait partie des principales missions du SBV4R.

La réalisation de telles interventions est conditionnée par l'existence d'un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) et de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) correspondante. Ainsi, en 2020, le Syndicat a prolongé les autorisations réglementaires des PPRE établis sur la rivière Eure par le SIRE 1 et le SICME jusqu'en 2025. A l'heure actuelle, il n'existe pas de PPRE sur les rivières de la Blaise ou de la Vesgre ce qui complique les possibilités d'intervention du Syndicat sur ces cours d'eau. C'est pour cela que le Syndicat a souhaité l'établissement d'un Programme Pluriannuel des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA), nouvelle appellation des PPRE, sur l'ensemble de son territoire, soit les cours d'eau de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre.

Cette étude correspond aux actions suivantes du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) – Blaise Eure Moyenne :

- 3.1 « Inventaire des zones humides » ;
- 4.1 « Acquisition de connaissances par des études globales écologie / hydrologie / hydraulique / érosion ».

Historique des procédures :

Par la délibération 2022-07 du 05 avril 2022, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, a décidé **d'autoriser le Président** à lancer un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un PPMAH pour un montant maximal de 300 000 € HT. Le marché avait été séparé en 2 lots :

- ✓ LOT 1: milieux aquatiques;
- ✓ LOT 2: milieux humides.

SBV4R - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite com

99_DE-028-200078152-20230306-202307-DE



La CAO du 26 juillet 2022 a décidé d'attribuer le LOT 1 à l'entreprise PCM EAU et ENVIRONNEMENT-SEGI (conformément au rapport d'analyse des offres) et a décidé de relancer la procédure du LOT 2 au motif d'offre irrégulière.

En Janvier 2023, la CAO a analysé les nouvelles offres reçues pour le LOT 2 et a décidé de déclarer la procédure sans suite au motif d'intérêt général pour cause de modification du besoin ou nécessité de redéfinir les besoins du syndicat.

Après avoir redéfini les besoins, conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec l'AESN, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offre pour le PPMH.

Les principales caractéristiques de ce marché seraient :

- Type: Marché public de prestations intellectuelles;
- Procédure : Formalisée ;
- Objet: Définition d'un programme pluriannuel en faveur des milieux humides (PPMH) sur le territoire du SBV4R;
- Phasage:
 - ✓ Phase 1: Etat des lieux et de diagnostic des zones humides ;
 - ✓ Phase 2 : Propositions d'actions et Programme Pluriannuel.
- Durée: 8 ans;
- Tranches :
 - ✓ Tranche Ferme : La Vesgre ;
 - ✓ Tranche optionnelle 1 : la Blaise aval (sur le territoire du SBV4R) ;
 - ✓ Tranche optionnelle 2 : l'Eure ;
 - ✓ Tranche optionnelle 3 : La Blaise amont (sur le territoire actuel de Forêts du Perche).
- Montant prévisionnel: 250 000 € HT;
- Montage financier: Ces prestations feront l'objet de demandes de subventions (à hauteur de 80% du montant HT) auprès des différents partenaires financiers.

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le Président à lancer un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un PPMH;
- **D'autoriser le Président** à signer le marché de prestations intellectuelles avec le candidat retenu à l'issue de la consultation pour un montant maximal de 250 000 € HT;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ce marché et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations du présent marché y compris les avenants et les demandes de subventions relatives à ce marché.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-200078152-20230306-202307-DE

Délibération N°2023-07

Le Président,

Daniel RIGOURD

SBV 4R SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES 4 RIVIERES

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président

Daniel RIGOURD